

Le Saint-Père absoudrait le roi de Piémont des censures qui l'ont frappé pour sa conduite envers l'église dans ses propres Etats et l'ont privé de tous droits de nominations ecclésiastiques et de Patronat. Victor Emmanuel a besoin, à effet, d'être relevé pour pouvoir se prévaloir des privilèges que lui confère le Concordat de Charles-Albert. Il est bien entendu, cependant, que l'absolution ne s'applique pas aux censures encourues pour l'envahissement et l'occupation des Etats de l'église, censures formulées par le Concile de Trente et solennellement confirmées par divers Papes, Pie V, Pie VI, Pie VII et Pie IX, en 1848 et 1860.

Le journal français la *Correspondance de Rome* nous révèle ainsi l'existence d'une lettre du prince Napoléon éditée en Italie : « Le *Pensiero Italiano* publie une lettre du prince Napoléon à un ami, lettre accompagnant l'envoi du discours d'Addario, qui a été imprimé à 100,000 exemplaires. Le prince prévoit les conséquences de son discours, dit que les négociations entre Rome et l'Italie sont unes et à l'Italie, et qu'à cause de cela il a voulu se séparer de la politique qui les a conseillées. »

On lit dans la *Patrie* : « Les dernières dépêches de la Plata nous annoncent que le gouvernement de Montevideo venait de décider qu'il reconnaîtrait l'empereur Maximilien, et on croit que Buenos-Ayres ne tardera pas à suivre cet exemple. » « Ce seront les deux premières républiques qui entreront en relations diplomatiques avec le gouvernement de l'empire mexicain. — E.-B. Gullaud. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence *Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Southampton, 12 juin.

Le bâtiment de guerre fédéral *Niagara* est arrivé ici. Il a échangé des saluts avec le bâtiment de guerre anglais *l'Irrésistible*. Le *Niagara* doit rester quelque temps à Southampton pour se faire réparer.

Trieste, 11 juin.

Les lettres de Constantinople du 5 annoncent que les représentants des puissances ont tenu une nouvelle conférence au sujet des principautés afin d'examiner la double question de la violation des capitulations et de l'arrangement du prince Couza avec la Société générale pour le paiement de l'indemnité à accorder aux couvents grecs. Quelques-uns des représentants attendant encore les instructions de leurs gouvernements aucune décision n'a été prise. La prochaine séance devait avoir lieu jeudi.

L'envoyé mexicain a remis au sultan le grand cordon de l'Aigle mexicain.

Athènes, 9 juin.

Le roi a ouvert la nouvelle Chambre. Le discours royal dit que le gouvernement est occupé à conclure des arrangements pour le paiement de l'emprunt de 1832 qui a été garanti par les puissances, ce qui permettrait de satisfaire, plus tard, aux obligations antérieures et de relever le crédit de l'Etat. Plusieurs projets importants sont annoncés.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La commission de l'Exposition universelle de 1867 a procédé à l'élection de ses 19 membres auxiliaires. On sait que la nomination des membres

auxiliaires avait été réservée par le décret de l'Empereur pour représenter la compagnie qui a souscrit le fonds de garantie. Voici le résultat total de cette élection :

Nombre des votants, 32.
Membres élus : MM. E. Péreire, 31 voix ; P. Talabot, 29 ; J. B. Pastré, 27 ; Duc d'Albaféra, 26 ; Alf. Mame, 24 ; Kuhlmann, 24 ; Alf. Leroux, 24 ; Aug. Perdonnet, 23 ; Brosset, 22 ; baron James de Rothschild, 22 ; A. Dailly, 20 ; Sallandrouze de Mornaix fils, 20 ; Desfosse, 19 ; Chevaudier de Valdrôme, 18 ; Guibal, 18 ; Gros, 18 ; Hatphen, 17 ; Maes, 17 ; N. Rondot, 17.

Ont obtenu le plus de voix après les membres élus : MM. F. Bartholony, 16 voix ; Gaudet, 14 ; Larsonnier, 14.

Nous avons dit qu'il était question pour l'Exposition de 1867 de diviser la galerie des machines en seize sections. Nous ajoutons les détails suivants d'après le *Constitutionnel* :

« Tous les exposants propriétaires de machines motrices seraient invités à faire connaître les conditions auxquelles ils se chargeraient de la mise en marche de tous les appareils exposés dans chacune de ces diverses sections. Ils seraient invités en même temps à indiquer les moyens qu'ils auraient l'intention d'employer. Le service d'une ou de plusieurs sections serait confié à ceux qui feraient les propositions les meilleures au point de vue de l'emploi des forces motrices, les plus avantageuses au point de vue pécuniaire. » Les moyens de transmission aussi bien que les moteurs eux-mêmes seraient d'ailleurs considérés comme objets exposés et pourraient, par conséquent, concourir pour les récompenses.

« Dans le cas où plusieurs concurrents de différents pays offriraient les mêmes conditions, on accorderait la préférence pour la partie française aux Français, pour la partie anglaise aux Anglais et de même pour les autres nations. »

« C'est là, nous semble-t-il, une heureuse innovation qui, faisant largement appel à la concurrence, mettra en jeu les intérêts les plus divers pour les faire contribuer au succès et à l'éclat de l'exposition universelle de 1867. »

« Ne sera-ce pas un spectacle intéressant que de voir l'élite des constructeurs du monde entier luttant d'habileté pour faire mouvoir par des moyens différents les merveilleux instruments de l'industrie moderne ? Ne sera-ce pas en même temps une chose utile que d'appeler ainsi une foule d'hommes éminents à résoudre un des problèmes les plus importants et les plus curieux de la mécanique industrielle ? »

On lit dans le *Times* :

« On projette de fonder au Havre une société pour le transport du coton d'Amérique dans ce port. Un prospectus qui vient de paraître, annonce que le capital de la Société serait de huit millions, et que huit navires en fer seraient d'abord construits. Les calculs établissent que les bénéfices de l'entreprise seraient suffisants pour donner aux actionnaires un bénéfice de 15 pour cent et laisser un excédant qui permettrait à la compagnie de doubler en peu d'années le nombre de ses bâtiments. »

On lit dans la *France* :

« Le *Messageur du Midi* annonce, d'après une correspondance de Marseille, que le conseil d'Etat aurait, dans une de ses dernières séances, adopté le principe de la liberté absolue de courtage. »

Nous croyons qu'il faut entendre, à cet égard de plus complets renseignements. Le projet de loi élaboré par le conseil d'Etat serait, assure-t-on, moins absolu : il laisserait aux villes de commerce la faculté de supprimer le courtage officiel à certaines conditions d'indemnité pour les titulaires des charges existantes.

Nous donnons, du reste ces informations sous toutes réserves, à cause des intérêts considérables qui s'y rattachent. A. Renaud.

Il a été déposé au corps législatif un projet de loi instituant un prix de 50,000 fr. pour une nouvelle application économique de la pile de Volta. Ce prix devra être décerné à l'auteur de la découverte qui rendra la pile de Volta applicable avec économie, soit à l'industrie comme source de chaleur, soit à l'éclairage, soit à la chimie, soit à la mécanique, soit à la médecine pratique. Voilà certainement un crédit qui ne soulèvera dans la Chambre aucune opposition.

Havre, lundi.

Nous ouvrons la semaine avec une demande régulière pour la filature, à pleins prix pour toutes sortes, et même en voie de hausse progressive pour tous les cotons longs, qui sont très recherchés. Les ventes, à quatre heures et demie vont à 1,532 b.

Liverpool, lundi.

Ventes, 10,000 b. ; prix très fermes pour cotons longs et sans changement sensible pour cotons de l'Inde.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Un décret inséré au *Moniteur* de ce jour et que nous reproduisons, proroge la session du Corps législatif jusqu'au 30 juin inclusivement.

Il est probable que le décret de convocation pour les élections municipales paraîtra très-prochainement, ces élections devant avoir lieu avant les travaux de la moisson qui ont lieu en moyenne, pour les divers climats de la France, du 1^{er} au 15 juillet.

La compagnie de l'Est vient de présenter aux autres administrations de chemins de fer un programme de réformes, très bien fait, dit-on, et dont l'exécution serait accueillie avec un grand plaisir par le personnel des diverses lignes. On augmenterait, suivant de justes proportions, le traitement des chauffeurs, aiguilleurs, employés de gare, etc. — A la bonne heure ! mais pendant qu'on y sera, est-ce qu'on ne réduira pas un peu les tarifs des voyageurs et ceux des marchandises ?...

Un arrêt de la cour de cassation, en date du 22 mai 1865, déclare que « la disposition de l'article 105 du Code de commerce, aux termes de laquelle la réception des objets transportés, et le paiement du prix de la voiture éteignent toute action contre le voiturier, doit être complétée par celle de l'article 108 du même Code, qui réserve les cas de fraude et d'infidélité. »

En conséquence, lorsque, par une faute imputable au voiturier, la marchandise a souffert un retard dans l'expédition, la réception de la marchandise et le paiement du prix par le destinataire n'éteignent pas l'action contre le voiturier, s'il est constaté en fait que la réception et le paiement ont eu lieu dans l'ignorance où était le destinataire des faits constitutifs de la faute du voiturier. »

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

« On va, dit-on, bientôt commencer les études d'un chemin de fer départemental, allant directement de Lille au Havre. »

Cette ligne, l'une des plus importantes du réseau qui se construit en ce moment aux frais des départements et des localités traversées, passera par Saint-Pol, Prévost, Abbeville et Rouen.

Tracé dans une direction presque parallèle au chemin de fer de Lille à Arras, à Amiens et à Rouen, elle lui fera évidemment une concurrence active. Mais cette concurrence profitera au commerce en réduisant les tarifs de transports sur l'une et l'autre voie.

« D'ailleurs, cette nouvelle ligne aurait

le mérite d'établir des communications directes par Abbeville, entre Lille et Rouen, à travers une vaste étendue, privée de chemin de fer, et dont les nombreux établissements industriels restent depuis longtemps l'exécution du projet en ce moment à l'étude. »

On nous écrit pour nous demander si la pose des bornes-fontaines doit être continuée dans tous les quartiers de la ville et si les travaux seront terminés avant l'hiver.

Les mesures sont prises pour activer la pose des bornes-fontaines de façon à terminer au plus tard dans le courant du mois d'août.

Les journaux de Lille, en annonçant la mort de l'assassin Pierre Bowe, n'en ont pas indiqué la cause. Le silence gardé à cet égard était de nature à exciter dans notre ville un certain étonnement ; aussi, les bruits les plus absurdes ont-ils été répandus. Les uns ont prétendu que Bowe avait enfin réussi à se suicider, d'autres ont assuré qu'il avait succombé par suite de mauvais traitements et de privations.

A ces suppositions ridicules viennent se joindre, il faut bien le dire, les regrets qu'éprouvent les amateurs d'émotions fortes ; la terrible exécution n'aura pas lieu, c'est là ce qu'ils déplorent le plus. S'il est vrai que le spectacle d'une exécution capitale ne puisse produire un exemple salutaire et que la curiosité à toujours la plus grande part dans les sentiments qui agitent la foule, il n'y a pas lieu de regretter que Bowe n'ait rendu compte de son crime qu'à la justice divine.

Une enfant de quatre ans, Céline Dujardin, dont les parents bien connus à Roubaix, habitent le hameau du Mont-aux-Bois, vient de périr victime d'un malheureux accident.

Lundi dernier, dans l'après-midi, M. et Mme Dujardin étaient absents, et la petite Céline, jouait seule dans la cour de la ferme de son père. Tout en folâtrant, elle s'approche d'une cuvette remplie d'eau bouillante, qu'une servante venait de déposer dans la cour ; la petite fille se penche en avant, et le poids de la tête l'emportant, elle tombe dans la cuvette.

Malgré tous les soins qu'on lui prodigua, l'enfant a succombé après dix heures d'atroces souffrances.

On ne saurait trop sévèrement blâmer la coupable imprudence de la domestique qui a négligé de prévenir l'enfant du danger qui la menaçait. Que de justes reproches une mère ne peut elle adresser à celle dont l'imprévoyance a causé la mort de sa fille !

On nous rapporte un autre accident arrivé hier à Roubaix et dont un enfant a aussi été victime.

Entre sept et huit heures du soir, quelques tireurs à la cible, réunis au cabaret de *Ma campagne*, se disposaient à quitter le tir, quand l'un d'eux s'aperçut que son fusil n'était pas déchargé.

Deux personnes allèrent s'assurer s'il pouvait tirer sans danger. Au bout d'un instant, la sonnette se fit entendre ; rassuré par ce signal, le tireur déchargea son arme.

Un cri se fit entendre — la balle avait atteint au menton un jeune garçon qui s'était glissé dans le tir et qu'on n'avait point aperçu.

La blessure de l'enfant, bien que grave, n'inspire cependant pas d'inquiétudes pour sa vie.

Par une singulière coïncidence, l'auteur involontaire de cet accident qui est un brave ouvrier, et l'enfant blessé, portent tous deux le nom de Lemerre.

Bibliothèque de Roubaix.

La Bibliothèque est ouverte au public tous les soirs de 4 h. à 9 h. et les mardis, jeudis et samedis de 9 h. à midi. Les dimanches et fêtes de 10 h. à 4 h.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

Afin d'éviter que les lettres ne se perdent en se glissant dans les plus des imprimés, circonscription qui se produit souvent, le public est prié dans son intérêt, de s'abstenir de jeter des journaux ou des imprimés dans les boîtes aux lettres, et de les déposer toujours au guichet des bureaux de poste.

Des examens pour l'admission au sur-nomenclature des postes auront lieu le 10 août prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai, devant le directeur, chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les enseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste :

	Lettres affr.	non affr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
De 10 gr. jusq. 20 gr. incl.	0 40	0 60
De 20 gr. à 100 gr.	0 80	1 20
De 100 gr. à 200 gr.	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par cha-

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 11 juin 1865.

Sommers versées par 102 déposants, dont 18 nouveaux 43,777 —
43 demandes en remboursement . . . 11,190 84
Les opérations du mois de juin, sont suivies par MM. Réquillart-Scrépel et Henri Mathon, directeurs.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture	le 12	le 13	hausse baisse
4 1/2 ancien	67.40	67.25	15
3 1/2 au compt	95.50	95.90	40

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

FESTIVAL ET RÉGATES DE CALAIS.

La Société des Fêtes de bienfaisance de Calais organise pour les 25 et 26 juin prochain et non les 9 et 10 juillet, ainsi que nous l'avions annoncé, un Festival d'Harmonie et de Fanfares et des Régates à la voile et à l'aviron.

Parmi les adhésions pour les Régates, figurent déjà le Sport Nautique de la Seine et des Embarcations anglaises, aussi pouvons-nous assurer d'avance qu'elles seront des plus brillantes.

GRANDES FÊTES DE SAINT-OMER

LES 2, 3 & 4 JUILLET 1865.

Le dimanche 2 juillet.

COURSES DE CHEVAUX

au trot et au galop
Courses plates, Steeple-Chases sur l'hippodrome d'Arques.

Le lundi 3 juillet

FÊTE HISTORIQUE

Entrée à St-Omer de Guillaume Cliton

XVI^e COMTE DE FLANDRE EN 1127.

Le matin, entrée des seigneurs.

À 1 heure et demie, revue de tous les corps armés, par les mayeurs.

À 2 heures et demie, entrée du prince.

Le cortège se composera de plus de 800 personnes, 300 chevaux, — Baldaquins, chars, etc. etc.

Le mardi 4 juillet

PAS D'ARMES

TOURNOI ET CARROUSEL

sur le magnifique plateau des Bryères.

Le cortège tout entier sera groupé dans l'enceinte.

Le Carrousel et le Tournoi seront exécutés par un grand nombre de cavaliers en brillants costumes du XII^e siècle.

Soirée du dimanche 2 juillet

à 9 heures

GRAND CONCERT

suivi de

BAL

Dans la salle de Spectacle, et dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Soirée du lundi 3 juillet

à 9 heures

FÊTE VÉNITIENNE

sur le canal de l'An, au Haut-Pont,

ILLUMINATIONS DES CHAIS À GIORNO

FEU D'ARTIFICE

tiré sur le canal.

TOUTS LES SOIRS

BALS PUBLICS AUDOMAROIS

Sous la tente élevée dans Saint-Bertin, par MM. Desplanque et Deconlange ; au jardin de la Gâtée et au jardin de Tiwoli, au Haut-Pont.

Billets d'aller et retour à prix réduits sur toute la ligne du Nord.

Trains de plaisirs de Belgique et de Paris. — Excursions d'Angleterre.

je suis revenu, je l'espère, pour ne plus repartir. »

Et tout en parlant, Georges serra doucement le bras de Rose, resta témoin muet de ce premier engagement entre sa mère et son mari.

L'approbation qui se lisait dans les yeux de la jeune femme et son attitude passive déplaient à Mme Lescalle, et firent naître en elle une sourde irritation contre cette fille, si peu semblable à elle ; d'ailleurs, montée depuis la veille par les révélations circonstanciées de Thérèse, Mme Lescalle, au comble de l'indignation, brûlait d'engager la guerre le plus tôt possible.

Cette femme était essentiellement militante ; elle aimait les agitations et les secousses, comme d'autres apprécient le calme et les repos. Elle engageait toute l'année des escarmouches avec son mari, sa tante et ses domestiques, qui satisfaisaient imparfaitement ses instincts batailleurs, tout le monde ayant fini à la longue par lui céder. La perspective d'un vrai combat avec un adversaire aussi sérieux qu'un genre faisait sonner à sa pensée tous les clairons des discordes intimes, répondait ainsi à un besoin de sa nature tracassière et lui ouvrait les horizons d'une sphère d'action, sphère où elle aurait le rôle de général d'armée, où elle pourrait prendre pour drapeau les grands mots d'amour maternel, de devoir, de convenances ; quelle artillerie ! Et comme un pauvre petit bonhomme de vingt ans, très-timide, allait se trouver foudroyé !

« Voyons, dit Mme Lescalle en s'adressant à Rose, tu restes là sans souffler, comme si ce dont je parle ne te regardait pas ! Est-ce ton goût que ton mari aille

courir la prétentaine, tandis que tu sèches ici sur pied comme un vieux chaume ?

— Mais, maman, si M. de Vedelle a eu des affaires à Marseille, répondit doucement Rose, il a bien fait d'y aller.

— Ne pouvait-il pas l'emmenner ?

— Je ne lui ai pas demandé.

Mme Lescalle rougit de colère devant cette soumission ; la discussion allait sortir de sa voie. L'orage amoncelé sur Georges menaçait d'éclater sur la tête innocente de Rose. Mme Lescalle fut indignée. Comme beaucoup de gens à la fois étroits et entiers dans leurs idées, elle ne voulait pas trouver sa fille autre qu'elle n'eût été à sa place. Ainsi Rose opprimée, Rose victime, Rose furieuse même, eût rencontré en elle le défenseur le plus passionné, l'appui le plus énergique ; Rose résignée à sa honteuse situation devenait une petite niaise bonne à morigener vertement.

« Je trouve étrange, ma fille, comment ça-t-elle sur un ton péremptoire, que... »

Georges l'interrompt avec une sorte d'enjouement calme qui lui imposa.

« Nous parlons affaires tout à l'heure, dit-il, et vous me demandez ce que j'ai pu faire à Marseille ; j'en ai rapporté, mesdames, une nouvelle dont vous serez fort surprises, si elle vous étonne autant que moi. »

— Quelle nouvelle ? demandèrent en même temps les deux femmes.

— L'oui vient de me nommer chevalier de la Légion d'honneur. »

(La suite au prochain numéro.)

Les personnes qui désireraient faire à adire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Gresham* constate pour l'année 1864 les résultats suivants : Affaires proposées à la Compagnie dans l'année, 47,424,121

Affaires acceptées par la Co. 38,766,325

Sinistres payés, 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances net de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865)

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchomaille, 50.

AVIS

Vente au prix de facture

D'UN GRAND CHOIX

DE

PAPIERS PEINTS

fins, mi-fins et ordinaires, chênes, Agathes et marbres,

rue de la Fosse-aux-Chênes, 22.